

## Service Pénitentiaire

N. E. 5673

Prison de RuhengeriNom : RUBUMBAOrigine : RukoroChefferie : ImuleraTerritoire : RuhengeriProfession : ContractéN° du R.E. : 5673

Formule dactyloscopique :

Arrêté le : 18/4/52Condamné le : 18/4/52 a 15 jours S.P.P.  
56 jours au 10 jours S.P.S.  
21 jours F.I au 8 jour c.P.C.

1/4 de peine :

Sorti le : 3/5/52 au 13/5/52 au 14/5/52

Transféré le :

Rapatrié le :

Expulsé le :

Décédé le :

LE GARDIEN,

P. O. Thiak

Billet d'élargissement.

Le nommé RUBUMBA  
fils de Ndatahariye, et de Miramwemege  
Chefferie Mulira, sous-chefferie. Mukarurengi  
colline Ruhoro, race muchutu  
territoire de Ruhengeri  
condamné par le Tribunal de Ruhengeri  
en date du 18/4/52  
a été élargi après avoir subi sa peine de servitude pénale de 15 jours  
de servitude pénale subsidiaire de —  
a ( ou le ) contrainte — par corps de —

Ruhengeri, le 18/5/ 1952

Le Gardien de Prison,

*P. O. G. S. G. S. G.*

RÉQUISTION  
A FIN D'EMPRISONNEMENT

N° du Rôle 44/1452

TRIBUNAL DE POLICE DE

Le Juge du Tribunal de Police de Ruhengeri

En vertu de l'art. 142 et suivants du Décret du 11 juillet 1923.

Requiert M. NEVEJAIYS Daniel, gardien de la prison de

Ruhengeri de maintenir en détention le nommé RUBUMBA fils de Ndalabaharize et de Ngiramweze, originaire de Rukore, chefferie de Mulira

Territoire de Ruhengeri, District de Ruanda

condamné par le Tribunal de Police de Ruhengeri en date du 18/4/52 à 15 jours de servitude pénale principale ;

à 10 jours de servitude pénale subsidiaire, faute de payer l'amende de 50 frs dans le délai de 15 jours ;

à 1 jour de contrainte par corps à défaut de payer la somme de 21 frs montant des frais du procès, dans le délai de 15 jours.

A Ruhengeri, le 18/4/52 1952

Le Juge de Police,

Arrêté le 18/4/52

N° R. E. 5673